

# Arrêté municipal n° 2026-03-174

## Délégations - Deuxième adjoint - Monsieur Pascal Le Cousin

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
- La délibération n°2026-03-20-3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjointes et d'adjoints au maire,
- La délibération n°2026-03-20-4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des adjoints,
- Le procès-verbal de l'élection et de l'installation du 20 mars 2026 de Monsieur Pascal Le Cousin en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,

### Considérant :

- Que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le maire peut donner délégation de fonction et de signature aux adjoints sur certains domaines.

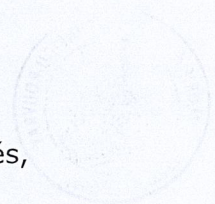
### Arrête :

**Article 1** : Il est donné délégation à Monsieur Pascal Le Cousin, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour connaître des domaines suivants :

- **Affaires foncières**
  - Signature d'actes administratifs (dont des actes notariés)
  - Gestion administrative du domaine privé communal (réserve foncière, locaux d'activité, ...)
- **Urbanisme municipal**
  - Suivi de l'instruction de l'ensemble des documents d'urbanisme
  - Plan local d'urbanisme
  - Instruction, délivrance et signature des autorisations d'urbanisme
  - Engagement et suivi des procédures de sanction et d'infraction
  - Suivi des dossiers d'enseignes, pré-enseignes et publicité,
  - Suivi du RLPI (règlement local de publicité intercommunal)
  - Gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure

- **Environnement**
  - Suivi des aménagements des espaces verts et des espaces publics
  - Création et entretien des espaces verts publics communaux des écoles ainsi que des espaces d'agrément,
  - Aménagement, réglementation et gestion des cimetières,
  - Création et gestion des aires de jeux,
  - Organisation, suivi de l'activité et gestion de l'ensemble des moyens des ateliers techniques municipaux chargés de la réalisation, de la maintenance et de l'entretien des espaces verts, parcs, jardins de la Ville et espaces publics,
  - Gestion des bois et forêts
  - Charte de l'arbre,
  
- **Voiries, trottoirs et transports**
  - Voirie et réseaux
    - Planification
    - Construction – rénovation – maintenance technique,
    - Suivi et relations avec les concessionnaires et gestionnaires de réseaux,
    - Relations avec les services du Département et de l'Etat pour le suivi des voies départementales et nationales,
    - Relations avec la Métropole,
    - Accessibilité des voies de circulation aux personnes à mobilité réduite et/ou personnes handicapées,
    - Gestion des stationnements (PMR, taxis, urgences, ...)
    - Infrastructures de communication viaire
    - Réalisation et suivi des infrastructures et aménagements nécessaires au fonctionnement des transports en commun,
    - Définition, construction, aménagement et gestion des infrastructures communales de communication viaire et de déplacement,
    - Réglementation de l'occupation du domaine public (hors réglementation de la circulation)
  - Circulation routière
    - Plans de circulation, réglementation, signalisation et jalonnement, sécurité routière, circulation des poids lourds,
  - Transports urbains
    - Promotion et développement des transports urbains,
    - Relations avec les usagers,
    - Relations avec l'autorité organisatrice et la société organisatrice des transports urbains de voyageurs,
    - Relations avec la SNCF et les sociétés organisatrices des transports interurbains.
  
- **Propreté du domaine public**
  - Gestion des déchets
  - Encombrants
  - Relations avec les entités gestionnaires
  - Recyclage
  - Promotion des actes de tri

- Nettoyage, désherbage des voiries, trottoirs et espaces publics
- Application du plan hivernal de déneigement,
- **Sports**
  - Elaboration, animation et mise en œuvre de la politique et de l'action municipales dans le domaine du sport,
  - Programmation et gestion des équipements sportifs,
  - Relation avec les associations sportives, le mouvement sportif (institutions du sport, activités sportives scolaires,...) et avec les administrations intéressées (SDJES,...),
  - Construction – aménagement et entretien des stades et terrains de sport.
- **Histoire et patrimoine**
  - Mise en relation avec les partenaires et acteurs locaux,
  - Animation et valorisation de l'histoire de la ville et des recherches liées
  - Valorisation du patrimoine urbain existant de la ville et des personnalités,



**Article 2** : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Monsieur Pascal Le Cousin pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés,...)
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.
- 

**Article 3** : Monsieur Pascal Le Cousin signera comme suit :

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 5** : Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 2026 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 25 mars 2026

Monsieur Joachim Moysse  
Maire



Accusé certifié exécutoire,

Réception en préfecture : 27/03/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260325-lmc143106-AI-1-1

Affiché ou notifié le 4 avril 2026